



N°15-06-33

L'an deux mil quinze, le vendredi 26 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2015.

Présents :

Mesdames LHERMITTE M.P. ; POULAIN P. (pouvoir de E. RITAINE) ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (pouvoir de D. FOURNIER) ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de G. COLIN) ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. (pouvoir de R. PIRET) ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; EVRARD D. (pouvoir de C. TELLIER) ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. (pouvoir à M. BRUGGEMAN) ; RITAINE E. (pouvoir à P. POULAIN) ; DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE).

Messieurs FRANQUE G.A. ; GUILLEMANT S. ; FOURNIER D. (pouvoir à J. DELRUE) ; COLIN G. (pouvoir à M.L. BERQUEZ) ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. (pouvoir à D. EVRARD).

Absents :

Madame WESTENHOEFFER V.

Messieurs VASSEUR C. ; SAGNIER F. ; CHARLEMAGNE V.

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ENLEVEMENT
DES DECHETS MENAGERS – EXERCICE 2014

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Selon le décret n° 2000.404 du 11 mai 2000, le rapport annuel de l'exercice 2013 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers a été présenté au conseil communautaire.

Ce rapport comprend les éléments suivants :

- Les indicateurs techniques (nombre d'habitants desservis, tonnages collectés, fréquence de collecte, type de déchets, ...)
- Les indicateurs financiers (modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel des dépenses et des recettes, ...)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le présent rapport.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20150626-15-06-33-DE
Date de télétransmission : 19/08/2015
Date de réception préfecture : 19/08/2015



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20150626-15-06-33-DE
Date de télétransmission : 19/08/2015
Date de réception préfecture : 19/08/2015



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2014

Application du décret n°2000.404 du 11 mai 2000



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Présentation du fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers.

- Collecte
- Contrat et convention Eco-Organismes
- Compostage individuel

BILAN QUANTITATIF

Les tonnages de chaque flux :

- Ordures ménagères
- Tri sélectif
 - Emballages ménagers recyclables
 - Verre
 - Refus de tri

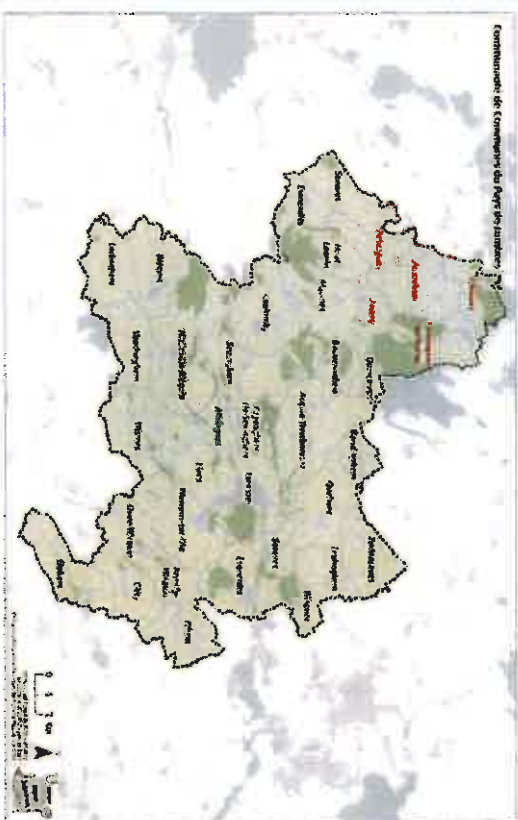
BILAN FINANCIER

Le financement du service:

- Dépenses
- Recettes

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes du Pays de Lumbrès assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur 36 communes membres, ce qui représente 23 275 habitants.



Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes du Pays de Lumbrès a intégré 5 nouvelles communes issues de la dissolution de la Communauté Communes de la Région d'Ardrès et la Vallée de la Hém.

Les communes d'Andrèhem, Bonningues les Ardrès, Clergues, Journy et Rebergues bénéficient du même service de collecte et de traitement des ordures ménagères que les autres communes du territoire.

1- Collecte

a. Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est assurée par un prestataire de service, la société Astradac. La collecte s'effectue en mono-flux. Tous les ménages sont équipés d'un bac adapté au nombre de personnes composant le foyer.

Celles-ci sont acheminées :

- au Centre de Valorisation Énergétique (C.V.E.-Fiamoval) du SMFA depuis juin 2012

Horaires et fréquences

Les 36 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbrès bénéficient d'une collecte par semaine. Le tableau ci-dessous reprend les jours de collecte.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Esquerdes Renilly-Wirquin Pihen Cléty Dohem	Vandringhem Wisnes Bléquin Ledinghem Nielle-lès-Bléquin Moyens sur l'Aa Ouve-Wirquin	Lumbrès Serques Élmes	Affringues Boyenghem-les-Semanghem Sourghem Cruiondry Sorques Fasrentilles Haut Loquin Alquines	Quetmes Zudoungues Boslinghem Wargues Lendinghem Acquain-Wecheourt Bourselinghem

Jours fériés

Les collectes sont assurées tous les jours fériés, à l'exception du 25 décembre et du 1^{er} janvier. Celles-ci seront reportées au lendemain, sans décalage pour les autres.

b. Collecte d'emballages ménagers recyclables

La collecte des emballages ménagers recyclables est assurée par un prestataire de service, la société Astradac.

La collecte s'effectue en mono-flux. Tous les ménages sont équipés d'un bac adapté au nombre de personnes composant le foyer.

Ceux-ci sont acheminés :

- au Centre de tri du SMIA à Arques

Horaires et fréquences

Les 36 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbrès bénéficient d'une collecte tous les 15 jours. Le tableau ci-dessous reprend les jours de collecte.

Semaine PAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
	Pihen Cléty Dohem	Bléquin Ledinghem Nielle-lès-Bléquin Moyens sur l'Aa Foudebécques	Lumbrès (en partie)	Surques Escoeuillas Haut-Loquin Alquines Neuvilla Bullescomps	Boslinghem Acquain-Wecheourt Quetmes Bourselinghem
	Esquerdes Renilly-Wirquin	Vandringhem Wisnes Ouve-Wirquin Maisnil Bourry	Lumbrès (en partie) Serques Élmes	Affringues Boyenghem-les-Semanghem Sourghem Cruiondry	Quetmes Zudoungues Wargues Lendinghem

Accusé de réception en préfecture : 19/08/2015
 062-246201016-20150626-15-08-2015
 Date de télétransmission : 19/08/2015
 Date de réception préfecture : 19/08/2015

c. Collecte du verre

Le verre est collecté **uniquement** en apport volontaire. 94 colonnes à verre sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

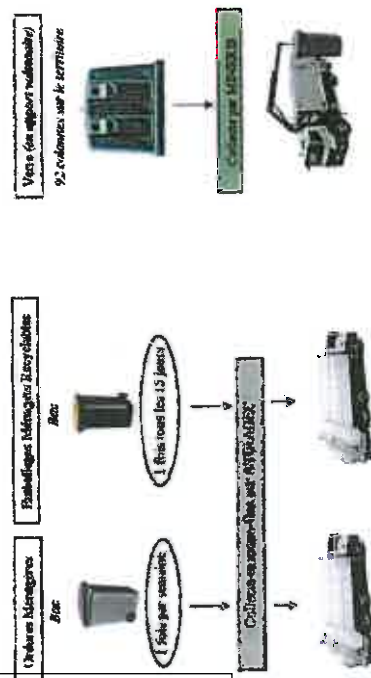
Adresses des colonnes s'effectue par un prestataire de service, la société **Mineris**.
 06 20 620 1016-20150626-15-06-33-DE
 Date de télétransmission : 19/08/2015
 Date de réception préfecture : 19/08/2015

Le verre est collecté **uniquement** en apport volontaire. 94 colonnes à verre sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Adresses des colonnes s'effectue par un prestataire de service, la société **Mineris**.

Le verre est collecté **uniquement** en apport volontaire. 94 colonnes à verre sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Schéma de collecte depuis le 1^{er} juin 2013 :



CONTRAT AVEC ECO-EMBALLAGES

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres a signé un nouveau contrat le 23 décembre 2011. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2011. Il a pour objet de régir les relations techniques et financières entre Eco-Emballages et la collectivité qui développe sur son territoire la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres a retenu les filières suivantes :

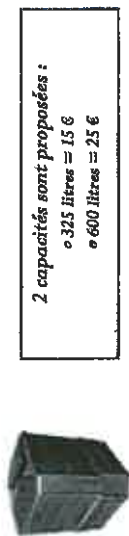
- O.I. Manufacturing pour le verre
- VALORPLAST pour le plastique
- BAUDELET pour l'acier et l'aluminium
- L'UDRAP pour le carton / carton et les briques alimentaires
- UPM pour les journaux et magazines

CONVENTION AVEC ECO FOLIO

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres a signé une nouvelle convention avec Eco Folio. Cette convention est signée pour une durée de 3 ans à compter du 1/01/13. Elle concerne le soutien financier pour les déchets d'imprimés visés (imprimés gratuits non sollicités).

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose à ses habitants d'acquiescer un composteur. Le compostage permet de limiter l'incinération de déchets. Sur simple demande et contre participation financière limitée, 2 capacités de composteurs sont proposées.



2 capacités sont proposées :
 • 325 litres = 15 €
 • 600 litres = 25 €

Depuis juin 2013, environ 250 composteurs ont été vendus.

EMPLOI

Mademoiselle Pascaline PRUYVOST est chargée de la communication de proximité, de la vérification des bacs, de l'entretien des bacs et du suivi des dotations.

BILAN QUANTITATIF

I - ORDURES MENAGERES

Mois	Tonnages 2014
Janvier	445,66
Février	369,76
Mars	388,22
Avril	411,76
Mai	410,00
Jun	402,30
Juillet	448,86
Août	413,74
Septembre	437,80
Octobre	461,98
Novembre	395,30
Décembre	445,04
Total	5 030,42

En 2014, ce sont 5 030,42 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées soit 372,28 tonnes de plus qu'en 2013.

Le tonnage 2014 représente 216,13 Kg / an / habitant.

II - TRI SELECTIF

A - EMBALLAGES MENAGERES

Mois	Tonnages 2014
Janvier	124,06
Février	98,50
Mars	104,68
Avril	108,84
Mai	112,66
Jun	108,52
Juillet	121,88
Août	103,78
Septembre	117,60
Octobre	119,84
Novembre	104,76
Décembre	123,20
Total	1 348,32

En 2014, ce sont 1 348,32 tonnes d'emballages ménagers (flacons, carton, journaux, magazines, acier et aluminium) qui ont été collectés, ce qui représente 57,93 Kg / an / habitant.

B - VERRE

Mois	Tonnages 2014
Janvier	104,00
Février	77,04
Mars	101,60
Avril	85,34
Mai	83,32
Jun	92,60
Juillet	116,04
Août	110,46
Septembre	96,20
Octobre	85,14
Novembre	76,42
Décembre	91,94
Total	1 120,10

En 2014, ce sont 1 120,10 tonnes de verre collectées, ce qui représente 48,12 Kg / an / habitant.

C - REFUS DE TRI

Tout ce qui arrive au centre de tri qui n'est pas exploitable ou valorisable (matériaux souillés, mauvais tri...) passe en refus de tri, qui est ensuite expédié en C'VE.

143,34 tonnes ont ainsi été refusées au centre de tri en 2014, ce qui représente 6,16 Kg / an / habitant.

BILAN FINANCIER

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres assure le financement du service par :
La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La reverse des matériaux
Les aides et remboursements
Le solde sur le budget principal

EXPENSES

COLLECTE

Préfecture HT du 01/01/14 au 31/12/14

08/04/DEC

Ordures ménagères part fixe : 6 583,06 €
part variable : 70,50 €/tonne
Emballages Recyclables part fixe : 10 686,39 €
part variable : 105,76 €/tonne

MINERIS

Verre part fixe : 197,08 €
part variable : 40,85 €/tonne

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES EN CVE

Prix hors taxes à la tonne 122,00 €
Ordures ménagères 6,40 €
+ Application de la TGAP (Taux Générale sur les Activités Polluantes)

COUT DE COLLECTE EN 2014

COUT DE COLLECTE TTC
827 108,60 €

COUT DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES EN 2014

Unité de Traitement	TONNAGE	COUT DE TRAITEMENT TTC
CVE	5 030,42	675 082,36 €

➤ **COUT DE PERSONNEL**
Agent titulaire (salaire et frais divers)

32 514,12 €

TOTAL

32 514,12 €

FRAIS DIVERS

- Véhicule (entretien, carburant, assurance) 3 132,71 €
- Téléphone 248,49 €
- Amortissements (bacs et subventions d'équipement) 112 770,51 €
- Locations mobilières et immobilières 5 573,37 €
- Entretien matériel 160,00 €
- Fournitures diverses 333,27 €
- Autres charges financières (intérêts emprunts) 28 298,22 €
- Abonnement 110,00 €
- Divers 1 928,00 €

TOTAL

152 554,57 €

PARTICIPATIONS AU SMLA

- Budget principal 60 180,22 €
- Budget compostière 8 806,92 €
- Budget déchetterie 70 948,06 €
- Budget centre de tri 40 042,56 €
- Budget incinération 76 502,58 €
- Fonctionnement des déchetteries 330 253,25 €
- Amortissement des déchetteries 11 653,68 €
- Fonctionnement du centre de tri 225 032,52 €
- Refus de tri (transport + traitement) 13 367,59 €
- Amortissement du centre de tri 2 542,33 €
- Fonctionnement de la compostière (dont traitement végétaux) 37 693,54 €
- Amortissement du budget principal 1 465,83 €

TOTAL

878 489,08 €

En 2014, le montant total des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers s'élève à 2 565 748,73 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20150626-06-33-DE
Date de télétransmission : 19/08/2015
Date de réception préfecture : 19/08/2015

H. RECETTES

➤ ECO-EMBALLAGES

• Soutien valorisation	231 000 €
• Liquidatif 2013	88 520,50 €
• SDD	9 262,72 €
TOTAL	328 783,22 €

➤ VENTE DE MATERIAUX

• Papier, cartons, journaux, magazines, briques	96 836,44 €
• Verre	25 261,64 €
• Acier	8 030,04 €
• Aluminium	2 341,58 €
• Bouteilles et flacons plastique	31 329,14 €
TOTAL	163 798,84 €

➤ OPERATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE

• Vente aux particuliers	2 930,00 €
--------------------------	------------

➤ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est de 1 412 624,00 €.

Le total des recettes ci-dessus s'élève à 1 908 136,06 €.

➤ Section d'investissement

La CCFI a contracté un emprunt à hauteur 1 000 000 €, afin de couvrir les dépenses d'investissements liés au renouvellement complet du parc de bacs, comprenant les missions (enquête, distribution) réalisées par Citec Environnement.